



## LA MEDITERRANEE : UNE “MER AMIE”, UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT

La Méditerranée est une mer qui rassemble des peuples appartenant à de différentes cultures et qui a permis, au fil des années, de mélanger et, dans certains cas, d'enraciner de nouveaux styles de vie dans des sociétés aux cultures le plus diverses. Elle a toujours été considérée comme une zone de développement et de croissance ; les pays du pourtour méditerranéen ont, en fait, lié leur histoire et leur développement socio-économique aux activités maritimes.

La forte augmentation du trafic maritime, la définition de nouvelles routes, les caractéristiques des moyens de transport maritimes ont été telles que les institutions publiques ont dû intervenir afin d'assurer les garanties nécessaires pour une croissance harmonieuse, sans effets indésirables ou dangereux.

En réalité, on est passé d'une situation dans laquelle la mer était considérée comme une voie de communication et une source de production limitée, à une autre où les activités productives sont devenues tellement intenses que le besoin d'une réglementation s'est imposé. A cet effet, il est suffisant de rappeler qu'une grande partie du trafic maritime à niveau mondial passe par la Méditerranée.

Récemment, l'expansion rapide des économies asiatiques, avant tout de l'Inde et de la Chine, a conféré à la Méditerranée un rôle encore plus central, car de nouvelles routes ont été tracées à travers cette mer. Il est, par conséquent, nécessaire d'envisager un plan pour la protection et la sécurité de l'écosystème marin, afin de sauvegarder davantage la Méditerranée, une mer semi-fermée particulièrement vulnérable.

Dans un tel contexte, l'engagement d'une seule Nation pourrait s'avérer nul, si on n'arrive pas à mettre en oeuvre des systèmes de contrôle coordonnés parmi les Pays qui seraient directement concernés par des comportements imprudents et non respectueux des règles.

Il semble, donc, nécessaire d'établir, conformément aux normes internationales, des règles uniformes pour tous les navires qui traversent ce bassin et de mettre en oeuvre un système de contrôles coordonné, sur la base du monitoring du trafic maritimes et des inspections effectuées dans les ports. En outre, un échange d'informations parmi les autorités chargées des contrôles est tout à fait nécessaire, afin de bien cibler les actions à entreprendre et en augmenter l'efficacité et l'efficience.

Le Règlement Communautaire sur la Méditerranée vient d'introduire un régime de contraintes et d'interdictions par rapport aux caractéristiques d'un bassin semi-fermé, tout à fait différent par rapport à l'Atlantique. Le but est d'imposer un seul règlement et un seul système de monitoring, à appliquer à toute la Méditerranée, en ce qui concerne la limitation des activités de pêche .

Dans un contexte si complexe, le rôle de l'Institution que je représente est étroitement lié au haut degré de spécialisation atteint dans le cadre du monitoring et du contrôle du trafic maritime. La Capitainerie Portuaire est prête à établir toute forme de collaboration avec les Institutions portuaires des pays de la Méditerranée, car ces initiatives ont une valeur ajoutée et un effet multiplicateur importants ; les résultats de ces initiatives pourront permettre de faire face aux défis liés à l'évolution des scénarios internationaux, tout en offrant d'ultérieures possibilités de croissance et de développement.

Capitanerie di Porto

